



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU DOUBS

Direction Départementale des Territoires

Service eau, risques, nature, forêt

**Cahier des charges fixant, dans le département du Doubs,
les clauses et conditions de la location par l'Etat
du droit de chasse sur son domaine public fluvial
pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2028**

ANNEXE 3 modifié - Réserves de chasse et de faune sauvage du domaine public fluvial

Département du Doubs – Réserves de chasse et de faune sauvage du domaine public fluvial 2019-2028

Commune	Rivière	Longueur DPF en m	N° Réserve	Rive	Limite aval	Limite amont	Longueur en m
ALLENJOIE	ALLAN	3830	R 58	DROITE	Limite commune Allenjoie - Feschés le Chatel	Limite du Doubs et du Territoire de Belfort	3830
APPENANS	DOUBS	2200	R 43	DROITE	200m en aval du barrage d'Appenans	200m en amont du barrage d'Appenans	403
ARC ET SENANS	LOUE	5090	R 59B	DROITE	200m en aval extrémité RD barrage d'Arc et Senans	200m en amont extrémité RG barrage d'Arc et Senans	500
	LOUE	5090	R 59A	GAUCHE	200m en aval extrémité RD barrage d'Arc et Senans	Limite Arc et Senans-Cramans(39)	480
AVANNE-AVENEY	DOUBS	9678	R 15A	GAUCHE	Ligne perpendiculaire à la rivière passant à 200m en aval du pont d'Avanne	Ligne perpendiculaire à la pointe du barrage d'Avanne à 200m de celle-ci	857
	DOUBS	9678	R 15B	DROITE	Ligne perpendiculaire à la rivière passant à 200m en aval du pont d'Avanne	Ligne perpendiculaire à la pointe du barrage d'Avanne à 200m de celle-ci	877
BAUME-LES-DAMES	DOUBS	15398	R 31B	GAUCHE	Limite Baume les Dames-Esnans	Limite Baume les Dames-Hyèvre Magny	7148
	DOUBS	15398	R 31A	DROITE	Limite Baume les Dames-Fourbanne	Limite Baume les Dames-Hyèvre Parioisse	8249
BAVANS	DOUBS	5690	R 54A	DROITE	Ligne perpendiculaire à l'axe du Doubs passant par la station de Bavans	Ligne perpendiculaire à l'axe de la rivière passant par Dampierre et Berche	1914
	DOUBS	5690	R 54B	DROITE	Ligne perpendiculaire à l'axe du Doubs passant par limite Voujeaucourt et Berche	Ligne perpendiculaire à l'axe de la rivière passant par limite de Bart, Voujeaucourt et Bavans	604
BESANCON	DOUBS	21003	R 17 B	GAUCHE	Limite Besançon-Beure	Limite Besançon-Montfaucon	8502
	DOUBS	21003	R 17A	DROITE	Limite Besançon-Avanne Aveney	Limite Besançon Chalezeule	12501
BEURE	DOUBS	3843	R 16	GAUCHE	Limite Avanne Aveney-Besançon	Limite Avanne-Besançon	3843
BLUSSANGEAUX	DOUBS	4424	R 48	DROITE	Limite perpendiculaire à l'axe du Doubs passant par le pont sur tête aval de l'écluse 23	Pont SNCF sur le Doubs à Blussangeaux	1107
BOUSSIERES	DOUBS	2715	R 8	GAUCHE	Ligne parallèle à la crête du barrage de Boussières passant à 200m de celle-ci	Ligne parallèle à la crête du barrage de Boussières passant à 200m de celle-ci	418

Commune	Rivière	Longueur DPF en m	N° Réserve	Rive	Limite aval	Limite amont	Longueur en m
BRANNE	DOUBS et CANAL	5690	R 35C	DROITE	Ligne parallèle à la crête du barrage de Chaux les Clerval passant à 200m de celle-ci	Ligne parallèle à la crête du barrage de Chaux les Clerval passant à 200m de celle-ci	400
	DOUBS et CANAL	5690	R 35B	DROITE	200m en aval de la pointe de l'île de la sortie du coursier parallèle à la crête du barrage de Roche les Clerval	Ligne parallèle à la pointe de la crête du barrage de Roche les Clerval passant à 200m de celle-ci	850
	DOUBS et CANAL	5690	R 35A	DROITE	200m en aval de l'entrée de la dérivation	200m en amont de l'entrée de la dérivation	400
BUSY	DOUBS	671	R 14	GAUCHE	Limite Busy-Vorges les Pins	Limite Busy-Rancenay	671
BYANS SUR DOUBS	DOUBS	844	R 60	GAUCHE	Limite Byans/Doubs - Abbans-Dessous	Limite Byans/Doubs - Roset Fluans	844
CHALEZE	DOUBS	6910	R 20A	GAUCHE	Limite Chalèze - Thise	Limite Chalèze - Roche-lez-Beaupré	1093
	DOUBS et CANAL	6910	R 20B	DROITE	300m en aval du pont de Chalèze	Limite Chalèze-Roche	1140
CHALEZEULE	DOUBS	4384	R 19	DROITE	Limite Chalezeule-Thise	Limite perpendiculaire à la rivière passant par la pointe aval de l'île	1932
CHAMPLIVE	DOUBS	842	R 27	GAUCHE	Limite Champlive-Laissey	Limite Champlive-Ougney Douvot	842
CHAUX-LES-CLERVAL	DOUBS	1695	R 36	GAUCHE	Ligne parallèle à la crête du barrage de Chaux les Clerval passant à 200m de celle-ci	Ligne parallèle à la crête du barrage de Chaux les Clerval passant à 200m de celle-ci	356
CLERVAL	DOUBS	7735	R 37A	GAUCHE	Station d'épuration de Clerval	Ligne perpendiculaire à l'axe de la rivière passant par limite de Clerval-Santoche	1325
	DOUBS	7735	R 37B	DROITE	Limite Clerval-Branne	Limite Clerval-Santoche	2100
COLOMBIER-FONTAINE	DOUBS	3382	R 51	GAUCHE	Pont sur le Doubs à Colombier Fontaine	Passerelle piétonnière de Lougres	1880
DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS	DOUBS	2631	R 55	GAUCHE	Ligne perpendiculaire à l'axe du Doubs passant par la station de Bavans	Limite de Dampierre sur le Doubs et Berche	1759

Commune	Rivière	Longueur DPF en m	N° Réserve	Rive	Limite aval	Limite amont	Longueur en m
DELUZ	DOUBS et CANAL	9 060	R 25B	DROITE	Ligne parallèle à la crête du barrage de l'usine de Deluz passant à 200m de celle-ci	Ligne parallèle à la crête du barrage de l'écluse De garde 46bis de Deluz passant à 200m de celle-ci	1150
	DOUBS	9 060	R 25C	GAUCHE	Ligne parallèle à la crête du barrage de l'usine de Deluz passant à 200m de celle-ci	Ligne parallèle à la crête du barrage de l'écluse De garde 46bis de Deluz passant à 200m de celle-ci	1180
	DOUBS	9 060	R 25A	DROITE	Ligne parallèle à la crête du barrage du Moulin de Deluz passant à 200m de celle-ci	Ligne parallèle à la crête du barrage du moulin de Deluz passant à 200m de celle-ci	520
	DOUBS	9 060	R 25D	GAUCHE	Ligne parallèle à la crête du barrage d'Aigremont passant à 200m de celle-ci	Ligne parallèle à la crête du barrage d'Aigremont passant à 200m de celle-ci	400
ESNANS	DOUBS	4689	R 29A	GAUCHE	Ligne parallèle à la crête du barrage de Fourbanne passant par les limites d'Esnans et Ougney Douvot	Ligne parallèle à la crête du barrage de Fourbanne passant à 200m de celle-ci	361
	DOUBS	4689	R 29B	GAUCHE	200m de l'entrée de la dérivation	Limite d'Esnans et de Baume les Dames	1230
FOURBANNE	DOUBS	3094	R 30	DROITE	Limite Fourbanne-Ougney Douvot	Limite Fourbanne-Baume les Dames	3094
GRANDFONTAINE	DOUBS	357	R 11	DROITE	Limite Granfontaine-Torpes	Limite Granfontaine-Montferrand	357
HYEVRE-MAGNY	DOUBS	5032	R 33	GAUCHE	Limite de Baume les Dames et Hyèvre Magny	Limite de Hyèvre Magny et Roche les Clerval	5032
HYEVRE-PAROISSE	DOUBS	6521	R 32	DROITE	Limite des communes de Baume les Dames et Hyèvre Paroisse	Limite Hyèvre Paroisse et Branne	6521
L'ISLE-SUR-LE-DOUBS	DOUBS	7626	R 44B	GAUCHE	600m en aval du pont de Isle sur le Doubs	Perpendiculaire à la rivière passant par la limite L'Isle/Doubs-Médière	1627
	DOUBS	7626	R 44A	DROITE	600m en aval du pont de Isle sur le Doubs	Limite de Isle sur le Doubs et Médière	1714
LAISSEY	DOUBS	5915	R 26A	DROITE	Limite Laissey-Deluz	Limite Laissey-Ougney Douvot	4301
	DOUBS	5915	R 26B	GAUCHE	Limite Laissey-Deluz	Limite Laissey-Champlive	1614
LES GRANGETTES	DOUBS		R 60	LAC			

Commune	Rivière	Longueur DPF en m	N° Réserve	Rive	Limite aval	Limite amont	Longueur en m
LONGEVELLE-SUR-DOUBS	DOUBS	4713	R 50A	DROITE	200 m en aval du Barrage du Gué de l'Epine	200 m en amont du barrage du Gué de l'Epine	594
	DOUBS	4713	R 50B	DROITE	Passerelle menant à l'écluse	Perpendiculaire à la rivière passant par la limite de Saint Maurice Colombier-Colombier Fontaine	1057
LOUGRES	DOUBS	1950	R 52A	DROITE	Limite Lougres-Longevelle	50m en amont du barrage Fellner	400
	DOUBS	1950	R 52B	DROITE	300m en aval du barrage Méquillet	Passerelle piétonnière de Lougres	500
MALBUISSON	DOUBS		R 60	LAC			

MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU	DOUBS	3635	R 12	DROITE	250m en aval du barrage de Montferrand	Limite perpendiculaire à la rivière de la pointe du barrage de Montferrand passant à 200m de celle-ci	489
MONTFAUCON	DOUBS	2369	R18	GAUCHE	Limite Besançon-Montfaucon	Limite Montfaucon-Chaleze	2369
MONTPERREUX	DOUBS		R 60	LAC			
OSSELLE-ROUTELLE	DOUBS	9522	R 4A	DROITE	200m en aval extrémité RD barrage d'Aranthon	Pont de la RD 13	4148
	DOUBS	9522	R 4B	DROITE	200m en aval du barrage des papeteries de Boussières	Limite d'Osselle-Torpes	200

Commune	Rivière	Longueur DPF en m	N° Réserve	Rive	Limite aval	Limite amont	Longueur en m
OUGNEY-DOUVOT	DOUBS	10350	R 28D	GAUCHE	Limite parallèle à la crête du barrage de Ougney passant à 200m de celle-ci	Ligne parallèle à la crête du barrage d'Ougney passant à 200m de celle-ci	472
	DOUBS	10350	R 28C	DROITE	Limite parallèle à la crête du barrage de Ougney passant à 200m de celle-ci	Ligne parallèle à la crête du barrage d'Ougney passant à 200m de celle-ci	409
	DOUBS	10350	R 28A	DROITE	Ligne parallèle à la crête du barrage de Douvot passant à 300m de celle-ci	Ligne parallèle à la crête du barrage de Douvot passant à 800m de celle-ci	1112
	DOUBS	10350	R 28B	GAUCHE	Ligne parallèle à la crête du barrage de Douvot passant à 300m de celle-ci	Ligne parallèle à la crête du barrage de Douvot passant à 800m de celle-ci	1045
RANCENAY	DOUBS	7384	R 13C	DROITE	580m en aval de la limite Rancenay-Avanne Avenay	Limite Rancenay-Avanne Avenay	580
RANCENAY	DOUBS et CANAL	7384	R 13B	GAUCHE	Ligne perpendiculaire à la rivière passant 200m en dessous de l'entrée de la dérivation	Ligne perpendiculaire au droit de la limite des communes Rancenay Avenay	1675
	DOUBS	7384	R 13A	DROITE	Ligne perpendiculaire à la rivière passant 200m en dessous de l'entrée de la dérivation	200m en amont du barrage de Rancenay	1180
RANG	DOUBS	12012	R 41C	DROITE	200 m en aval du barrage de la Goulisse	200m en amont du barrage de la Goulisse	399
	DOUBS	12012	R 41E	GAUCHE	200m en aval du barrage d'Appenans	200 m en amont du barrage d'Appenans	403
	DOUBS	12012	R 41A	DROITE	Limite Rang - Pompierre sur Doubs	600 m en amont du pont SNCF	2040
	DOUBS	12012	R 41B	GAUCHE	Limite Rang - St Georges Armont	600 m en amont du pont SNCF	2360
	DOUBS	12012	R 41D	GAUCHE	200 m en aval du barrage de la Goulisse	200m en amont du barrage de la Goulisse	405
ROCHE-LES-CLERVAL	DOUBS	4315	R 34A	GAUCHE	Limite de Roche les Clerval-Hyèvre Magny	200m en aval de la pointe de l'île de la sortie du coursier parallèle à la crête du barrage de Roche les Clerval	3068
	DOUBS	4315	R 34B	GAUCHE	200m en aval de la pointe de l'île de la sortie du coursier parallèle à la crête du barrage de Roche les Clerval	Ligne parallèle à la pointe de la crête du barrage de Roche les Clerval passant à 200m de celle-ci	960

Commune	Rivière	Longueur DPF en m	N° Réserve	Rive	Limite aval	Limite amont	Longueur en m
ROCHE-LEZ-BEAUPRE	CANAL DU RHONE AU RHIN	5808	R 22A	GAUCHE	En canal, limite de Chalèze et Roche	200m en amont de la dérivation	1535
	DOUBS	5808	R 22C	GAUCHE	En rivière 200m en aval du barrage de Roche lez Beaupré	200m en amont du barrage de Roche lez Beaupré	412
	CANAL DU RHONE AU RHIN	5808	R 22B	DROITE	En canal, limite de Chalèze et Roche	200m en amont de la dérivation	1480
ROSET-FLUANS	DOUBS	7167	R 2	GAUCHE	Limite Rozet-Fluans-Salans	Limite aval Ile de la Froidière	7167
SAINT POINT LAC	DOUBS	398 ha	R 60	LAC			
SAINT-MAURICE-COLOMBIER	DOUBS	5890	R 49C	GAUCHE	Pont de Longevelle	Limite St Maurice Colombier - Colombier Fontaine	1047
	DOUBS	5890	R 49B	GAUCHE	200m en aval du barrage du Gué de l'Epine	200 m en amont du barrage du Gué de l'Epine	595
	DOUBS	5890	R 49A	GAUCHE	Limite perpendiculaire à l'axe du Doubs passant par le pont sur tête aval de l'écluse 23	Pont SNCF sur le Doubs à Blussangeaux	978
SAINT-VIT	DOUBS	4445	R 1A	DROITE	250m en aval du pont de Salans	Limite amont de la dérivation	930
	DOUBS	4445	R 1B	DROITE	Début de la dérivation	Pont de la D 106	490
THISE	DOUBS	830	R 21	DROITE	Limite Thise-Besançon	Limite Thise-Chalèze	830
THORAISE	DOUBS	7516	R 10	GAUCHE	Limite Thoraise-Boussieres	Limite Thoraise-Buzy	7516
TORPES	DOUBS	4564	R 9	DROITE	Limite Osselle-Torpes	Limite Torpes-Montferrand	4564
VAIRE	DOUBS	7113	R 23A	GAUCHE	Ligne parallèle à la crête du barrage de Roche passant à 200m de celle-ci	Ligne parallèle à la crête du barrage de Roche passant à 200m de celle-ci	408
	DOUBS	7113	R 23B	GAUCHE	Ligne parallèle à la crête du barrage du Moulin de Deluz passant à 200m de celle-ci	Ligne parallèle à la crête du barrage du moulin de Deluz passant à 200m de celle-ci	516
	DOUBS	1546	R 24	DROITE	Limite Vaire le Petit-Novillars	Limite Vaire le Petit-Deluz	1546
VILLARS-SAINT-GEORGES	DOUBS	345	R 5	GAUCHE	Limite commune Villars St Georges-Osselle	Limite commune Villars St Georges-Byans/Doubs	345
	DOUBS	1362	R 57B	DROITE	Limite de Voujeaucourt-Bavans	Pont de la RN 438 à Voujeaucourt	417

VOUJEAUCOURT	DOUBS	1362	R 57A	GAUCHE	Ligne perpendiculaire à l'axe du Doubs passant par limite commune Voujeaucourt/Berche	Pont de la RN 438 à Voujeaucourt	944
--------------	-------	------	-------	--------	---	----------------------------------	-----

